

même année. Étant donné que des révisions proposées font encore l'objet de discussions, une loi visant à prolonger jusqu'au 1^{er} avril 1980 l'actuelle Loi sur les banques a été adoptée à la Chambre des communes le 22 mars 1979.

On trouvera aux tableaux 21.8 - 21.12 la statistique financière récente des banques à charte. Les chiffres de fin de mois paraissent dans la *Revue de la Banque du Canada*.

Histoire des banques à charte. Bien qu'il y ait aujourd'hui moins de banques à charte qu'au début du siècle, le nombre de leurs succursales a augmenté à la suite de fusions. Le nombre des banques est tombé de 34 en 1901 à 10 en 1931, puis il est demeuré stationnaire jusqu'à la constitution de La Banque Mercantile du Canada en 1953. En 1955 la Banque de Toronto et la Banque Dominion ont fusionné pour former La Banque Toronto-Dominion. En 1956, la Banque Impériale du Canada a absorbé la Banque Barclays (Canada) et plus tard, en 1961, la fusion de la Banque Canadienne du Commerce avec la Banque Impériale du Canada a formé la Banque Canadienne Impériale de Commerce et réduit le nombre à huit. Les six autres étaient la Banque de Montréal, La Banque de la Nouvelle-Écosse, La Banque Provinciale du Canada, La

En 1920 les banques à charte comptaient 4,676 succursales au Canada. Leur nombre a diminué de façon régulière au cours des années 30 et au début des années 40 pour s'établir à seulement 3,084 en 1943. A la fin de 1979 il était remonté à 7,455.

Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Nationale et La Banque Mercantile du Canada. La Banque de la Colombie-Britannique a reçu sa charte du Parlement en décembre 1966 et a ouvert ses portes en juillet 1968. L'Unité Banque du Canada a reçu sa charte en novembre 1972 et est entrée en service en 1973. La Nordbanque a reçu sa charte en décembre 1975 et a commencé d'opérer en novembre 1976. La Banque Commerciale et Industrielle du Canada a reçu sa charte en juin 1976 et est entrée en activité en septembre 1976. L'Unité Banque du Canada a fusionné avec La Banque Provinciale du Canada en juin 1977. La Banque Continentale du Canada a reçu sa charte en avril 1979 et est entrée en activité en juin 1979. La Banque Provinciale du Canada a fusionné avec la Banque Canadienne Nationale en novembre 1979 et est entrée en activité sous le nom de la Banque Nationale du Canada. Le tableau 21.13 donne le nombre de succursales des banques à charte dans chaque province pour certaines années entre 1920 et 1979.

On trouvera au tableau 21.14 les succursales des différentes banques à charte canadiennes dans chaque province au 31 décembre 1978 et 1979. Les banques canadiennes ont également quelque 290 bureaux à l'étranger répartis dans plus de 40 pays, ce qui facilite les échanges commerciaux et permet d'effectuer des transactions internationales.

Encaissements de chèques. La valeur des chèques encaissés dans 50 centres de compensation en 1979 a atteint un sommet de \$4,018 milliards, soit une progression de 28.0% par rapport à 1978 (\$3,138 milliards). Les cinq régions géographiques ont affiché des augmentations qui s'établissent respectivement à 22.1% pour les provinces de l'Atlantique, 6.7% pour le Québec, 38.6% pour l'Ontario, 24.0% pour les provinces des Prairies et 22.2% pour la Colombie-Britannique. Les sommes encaissées dans les deux principales villes ont également atteint de nouveaux sommets: par rapport à 1977, elles ont augmenté de 41.8% à Toronto et de 6.1% à Montréal.

21.1.5 La Banque fédérale de développement

La Banque fédérale de développement a été créée par une loi du Parlement en 1974 à titre de société fédérale de la Couronne pour remplacer la Banque d'expansion industrielle. Aux termes de la Loi, entrée en vigueur en octobre 1975, cette banque contribue à la création et à l'expansion d'entreprises commerciales au Canada en